

PROCES- **VERBAL**

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

1^{er} juin 2026

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 1^{er} juin 2026, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 40 à 20 h 15 sous la présidence de Madame la Mairesse France Simard.

Étaient présentes :

Mmes les conseillères : Jade Valois
Catherine Gagnon

MM les conseillers : Yannick Charbonneau
Dave Villeneuve

Également présent :

Cathy Fontaine, adjointe-adm. et agente locale
Jean-Raphaël Lamothe, employé municipal
Citoyens

À 19 h 40 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} JUIN 2026

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2026 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption du rapport des salaires nets;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Adoption règlement no : 487-2026 concernant le prix des permis;
- 9- Adoption de la politique vivre et s'épanouir à Saint-Stanislas (MADA);
- 10- Résolution concernant la possible fermeture ou relocalisation du bureau de la protection de la faune du Québec;
- 11- Résolution nouvelle entente de la RIPI (régie intermunicipale parc industriel);
- 12- Affaires nouvelles :
 - a- Demande de financement Nouveaux Horizons pour jardins communautaires;
- 13- Période de questions;
- 14- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION.

La séance débute à 19 h 40.

2. 59.06.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 1 juin 2026 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 60.06.2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2026. (AVEC EXEMPTION DE LECTURE)

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 4 mai 2026 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

**4. 61.06.2026 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.
IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE MAI 2026 : 74 265.83\$

5. 62.06.2026 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les comptes à entériner pour mai 2026 présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 14 445.84 \$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN MAI 2026 : 88 711.67\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

6- RAPPORT :

a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et l'égout tout va bien.

b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Rapport d'analyse bactériologique pour le 4 mai 2026, les résultats ne nous indiquent aucune bactérie, ni aucun coliforme. L'eau brute ne contenait aucun coliforme. La turbidité est à 1.9.

Les tests d'eau du 20 mai 2026 ne contenaient aucune bactérie et aucun coliforme.

c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie. Les chemins sont beaux. Le pont du chemin Gaudreault sera refait par le ministère des transports en 2026-2027. Le rechargement du Chemin Rousseau se fera au courant de l'année 2026 aux endroits stratégiques.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

La journée de la famille a été une réussite malgré la température changeante. Un gros merci à nos bénévoles. Le camp de jour débute mardi le 23 juin 2026. Nous avons lancé notre sondage en sports et loisirs en collaboration avec le RLS. Une rencontre avec l'organisme Bassin versant a eu lieu ainsi qu'une démonstration sur le bord de la rivière pour la revégétalisation des bandes riveraines.

08- 63.06.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT 487-2026 CONCERNANT LE PRIX DES PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de Saint-Stanislas est entré en vigueur le 20 octobre 2011;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), d'amender son règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire mettre à jour les tarifs applicables à l'émission d'un permis ou d'un certificat;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement portant le numéro 487.2026 soit adopté tel que déposé auprès des membres du conseil.

09- 64.06.2026 ADOPTION DE LA POLITIQUE VIVRE ET S'ÉPANOUIR À ST-STANISLAS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a présenté le 2 juillet 2024 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas a réalisé la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à améliorer la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, incluant les personnes aînées, à favoriser leur participation active dans la communauté et à adapter les politiques, services et structures municipales à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles et des personnes aînées ;

Il est proposé par Madame CATHERINE GAGNON,
Appuyé et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal:

- Adopte la politique ainsi que le plan d'action Municipalité amie des aînés « Vivre et s'épanouir à St-Stanislas » d'une durée de 5 ans couvrant la période de 2026 à 2030
- Nomme Madame Cathy Fontaine agente locale pour coordonner et assurer le suivi du plan, en collaboration avec la personne-ressource MADA de la MRC Maria-Chapdelaine;

Laquelle personne aura le mandat de :

- Préparer et animer des rencontres, notamment avec le comité de suivi ;
 - Produire des rapports de suivi et le bilan ;
 - Faire circuler l'information ;
 - Mobiliser les acteurs du milieu ;
 - Assurer la concertation entre les acteurs du milieu.
-
- Nomme Madame Jade Valois à titre d' élu responsable des questions Familles et Aînés au sein du conseil municipal;

Laquelle personne aura le mandat :

- De représenter les intérêts des familles et des personnes aînées auprès du conseil municipal et de la communauté ;
 - D'assurer le lien entre le comité de suivi et le conseil municipal.
-
- Procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de la personne élue responsable des questions Familles et Aînés et dont au moins deux sièges sont réservés à des personnes aînées. Il est suggéré d'avoir une représentation de la famille, de la jeunesse et des nouveaux arrivants.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

- Jade Valois (élue RQFA)
- Cathy Fontaine (agente locale et représentante famille)
- Mariette Rousseau (Aîné)
- Hélène Paquet (Aîné)
- France Simard (Mairesse)

Lequel comité de suivi aura le mandat :

- Effectuer le suivi du plan d'action MADA ;
- Faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions ;
- Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté touchant les familles et les personnes aînées ;
- Mobiliser les acteurs du milieu.

10- 65.06.2026 Résolution concernant la possible fermeture ou relocalisation du bureau de la protection de la faune du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la mission des bureaux de la Protection de la faune du Québec est d'assurer la pérennité de la biodiversité et la sécurité publique en faisant respecter les lois fauniques;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la Protection de la faune du Québec sont répartis en directions régionales sous l'égide du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dont un est situé à Dolbeau-Mistassini sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine est l'une des plus grande MRC au Québec avec plus de 40 000 km² dont 80 % de la superficie est constitué de forêt;

CONSIDÉRANT QUE 95% de la forêt de la MRC est en territoire publique et que les citoyens autant que les amateurs de chasse et de pêche de l'extérieur viennent y pratiquer leurs activités de récolte de la faune;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux postes d'agentes et d'agents (recrutement et mouvements de personnel) sont concentrés pratiquement aux mêmes endroits et que malheureusement, le bureau de notre MRC ne semble pas faire partie de la stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, certaines centrales syndicales ont dénoncé publiquement la volonté gouvernementale de fermer environ 40 % des édifices gouvernementaux et que la Protection de la faune du Québec n'échappe pas à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE le service aux citoyens ne sera plus au rendez-vous si le gouvernement ferme ou relocalise le bureau de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la protection faunique de notre territoire sera considérablement réduite, voire même abandonnée si le gouvernement ferme ou relocalise le bureau de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre territoire sont en droit d'obtenir une protection territoriale afin d'assurer la préservation des ressources fauniques de son territoire et de sa biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite conserver voire même croître les services gouvernementaux sur son territoire pour assurer les services de proximité et aussi préserver des emplois de qualité sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR YANNICK CHARBONNEAU, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas soutienne le Syndicat des agents de protection de la faune du Québec (SAPFQ) dans leurs démarches visant à conserver le bureau de la Protection de la faune présent sur le territoire de notre MRC plus particulièrement dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini;

QUE le bureau de Dolbeau-Mistassini soit identifié dans la stratégie gouvernementale comme un bureau d'importance du au vaste territoire qu'il doit desservir;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas transmette cette résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

11- 66.06.2026 RÉSOLUTION NOUVELLE ENTENTE DE LA RIPI (RÉGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL)

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et à l'article 580 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), décrété, le 25 janvier 2016, la constitution de la « Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine »;

ATTENDU QUE l'entente signée le 23 juin 2015 par les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine permettant la constitution et régissant ladite régie est active jusqu'au 23 juin 2030, suivant sont renouvellement automatique, pour une période de cinq ans en juin 2025;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Stanislas estime, qu'il y a lieu de maintenir la régie, mais que l'entente actuelle soit remplacée par une nouvelle entente plutôt que modifiée, compte tenu des nombreuses modifications à apportées.

ATTENDU QUE cette nouvelle entente soit d'une durée de dix (10) ans, renouvelable automatiquement pour des périodes subséquentes de cinq ans;

ATTENDU QUE le projet de remplacement d'entente est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Stanislas autorise et accepte le remplacement de l'entente de la Régie intermunicipale du Parc industriel de la MRC de Maria-Chapdelaine;

Que Mme France Simard, mairesse et Mme Caroline Gagnon directrice générale/ greffière-trésorière soient autorisés à signer la nouvelle entente intermunicipale à intervenir entre les parties.

12- AFFAIRES NOUVELLES :

a. 67.06.2026 Dépôt d'une demande de financement au programme nouveaux horizons pour jardins communautaires.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Stanislas désire présenter une demande au programme nouveaux horizons pour implanter des jardins communautaires dans la municipalité ainsi que des activités intergénérationnelles;

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Stanislas autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du gouvernement du Canada (Emploi et Développement social Canada - EDSC) dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

**IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR : CATHERINE GAGNON
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT**

QUE Mme Cathy Fontaine, adjointe administrative, soit, et est désignée comme signataire officielle et représentante autorisée pour signer et soumettre la demande, ainsi que pour signer l'entente de contribution et les documents connexes si le projet est retenu.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS.

Une demande de citoyen concernant l'éclairage de la salle municipale a été faite, ainsi qu'une demande pour l'installation de 2 jeux de dards dans la salle municipale. Nous donnerons suite à ces demandes en même temps que nous effectuerons les rénovations dans la salle municipale.

14- 68.06.2026 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la séance soit et est levée à 20 h 15.

Adopté à la séance du 6 juillet 2026

.....
France Simard, Mairesse Je, France Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et Gref. -très.